

TEOMI

LA TARIFICATION

INCITATIVE

DES ORDURES MÉNAGÈRES



- de déchets et + de tri

LETTRE D'INFOS | 5

Madame, Monsieur,

Avec la mise en place de la tarification incitative, cela fait maintenant plusieurs mois que vous apprenez, au quotidien, à **produire moins de déchets et bien trier pour sortir votre bac noir moins souvent**. Cela implique pour chacun d'entre vous de prendre de nouvelles habitudes : faire attention pendant vos courses, composter vos déchets de cuisine et de jardin, coller un "Stop pub" sur votre boîte aux lettres, surveiller les dates de péremption, cuisiner vos restes, utiliser les services de la déchèterie, donner ou vendre ce dont vous ne voulez plus, etc.

Et les chiffres le prouvent, les résultats de cette année sont plutôt positifs : moins d'ordures ménagères dans votre bac noir et davantage de déchets triés dans les sacs jaunes et bleus. Bravo pour votre implication !

- de déchets dans votre bac noir

À la fin du mois de septembre, nous pouvions déjà constater une diminution de l'ordre de 17 % des tonnages d'ordures ménagères (soit 300 tonnes) déposées dans le bac noir. Ce sont autant de déchets qui ne partent pas en centre d'enfouissement. Pour rappel, une tonne de déchets enfouis coûte cher à la collectivité : 156 € (collecte + traitement), soit 3 fois plus cher que le déchet correctement trié.

Moins d'ordures ménagères signifie aussi moins de sorties de bac noir : à l'heure actuelle, nous comptabilisons en moyenne 2,4 levées par mois par producteur, c'est-à-dire qu'un foyer présente son bac noir à la collecte toutes les 2 ou 3 semaines. C'est un bel effort, il faut continuer !

**Une question, un doute
ou une demande particulière ?**

Contactez la Communauté de Communes :

03 23 81 37 95

nosdechets@lepayshamois.com

<http://nosdechets.lepayshamois.com>

